

Angleterre, ainsi que M. Adhémar de Saint-Martin et M. Powell (1), avec mission de solliciter pour tous les habitants de la colonie, sans distinction de race ou de religion, égalité devant la loi dans les affaires publiques.

De son second mariage, contracté à Montréal, avec Suzanne de Mezières de l'Epervanche, il eut deux fils, Ambroise et Augustin, ce dernier notaire à Montréal, admis le 17 décembre 1827.

Le deuxième, notaire par ordre de date, est Charles Têtu, qui publia lui aussi, en 1842, à Montréal, un livre relatif au droit paroissial et qui a pour titre : *Analyse et observations sur les droits relatifs aux évêques de Québec et de Montréal, et du clergé du Canada*. Cet ouvrage, de 240 pages, fit assez de bruit dans son temps.

Charles Têtu, né à St-Thomas de Montmagny, le 14 décembre 1796, du mariage de Jean-Baptiste Têtu et de Marie-Louise Letellier, fit son droit dans l'étude de son oncle Letellier, à la Rivière-Ouelle. Admis à la profession le 4 septembre 1818, il commença à pratiquer dans cette dernière paroisse, puis alla se fixer à St-Charles de la rivière Chambly, où il exerça jusqu'en 1823. Il transporta alors son greffe à St-Jean-Baptiste de Rouville, où il demeura 28 ans. En 1851, il laissa Saint-Jean-Baptiste de Rouville pour aller demeurer à St-Hyacinthe. Vers 1859, il se fixa à Laprairie, où il mourut, le 12 décembre 1864.

M. Têtu avait épousé, le 18 février 1822, Julie Massé, fille de J.-Bte Massé, riche marchand de St-Denis, et de Joseph Tarin dit Moras.

Homme instruit, clair et concis dans la rédaction de ses actes, quelque peu orateur, charitable, très populaire, sa réputation de notaire éclairé et capable s'étendait à tout le territoire maintenant connu comme le district judiciaire de St-Hyacinthe (2).

Avant l'organisation des Chambres, en 1843, un notaire de Montréal, M. Norbert (3) Benjamin Doucet, avait publié en langue anglaise un traité sur les lois du Canada. Cet ouvrage est intitulé : *Fundamental principals of the laws of Canada, as they existed under*

---

(1) Lors de ce voyage, Powell se présenta et fut admis au bureau avec distinction. Il fut nommé juge à son retour.

(2) Nous empruntons ces détails biographiques à l'*Histoire de la famille Têtu*, pp. 45 et seq.

(3) Admis sous le nom de Nicolas, le 17 mars 1804.